

**Date d’Affichage : 06/04/2018**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION DES JEUNES REUNION DU 06/04/2018</b></p>
---

**Présents** : M. D.SAUVAGE, J.WIMEZ, C.FOURNIER

**Excusés** : MM. D.HARY, J.HIVART, P.LAVIGNON

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Coupe Défisports+U15 : journée du 10/03/2018**

56192.1 ETAPLES AS/ATTIN. Match arrêté à la 40<sup>ème</sup> minute pour insuffisance de joueurs à Attin. Homologué : ETAPLES AS 4 – ATTIN 0 par pénalité. Amende 60€ à Attin.

56194.1 GROUP.LYSAAFOOT/ST OMER US B. Réclamation de Group.Lysaafoot. *Le club de Saint Omer a fait jouer 2 joueurs de R1 pour ce match. Nous demandons une vérification sur leur participation.* Non recevable car elle doit être nominale. Homologué : GROUP.LYSAAFOOT 1 - ST OMER US B 1 gagné aux tirs aux buts 4-2 par Saint Omer. Droits non remboursés à Group.lysaafoot.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER